

**Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mmes GODARD, LE BATARD, Mrs PHILIPPE Louis, PLINE, DIMESIC, Mme LÉONARD, Mr VILLEDIEU, Mmes LEGOUPIL, PHILIPPE, LAVAL, Mr DEFRANCE, Mme BUTET, Mr MORICE, Mmes AGNÈS, EUDES, LECOINTRE.

Absents Excusés : Mr MAHIEU, Mr MAHEUT, Mme DUPONT

Secrétaire : Mme LECOINTRE

Pouvoir : Mr MAHIEU a donné pouvoir à Mme PHILIPPE

Mme DUPONT a donné pouvoir à Mme LAVAL

2022/115 : NOMINATION NOUVEL ADJOINT

Suite à la démission de Mr Fabrice MAHIEU de son poste d'Adjoint, le Conseil Municipal a procédé à une nouvelle élection qui a désigné Mr Louis PHILIPPE pour assurer cette fonction au titre de 4^{ème} Adjoint au Maire.

Celui-ci assurera les missions suivantes :

- Relations avec les associations sportives et culturelles.

Le Maire prendra les arrêtés de délégations de fonction et de signature correspondants.

2022/116 : SAINTE-BARBE

Le Maire est revenu sur la cérémonie de la Sainte-Barbe qui s'est déroulée le samedi 10 Décembre 2022.

Celle-ci a mis à l'honneur 3 sapeurs-pompiers et le gardien de police municipale pour leurs actes de bravoure lors de l'évènement du 2 septembre 2022 en leur décernant la médaille de la Commune.

Ceux-ci ont été très touchés par ce geste et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour cette reconnaissance.

2022/117 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme BUTET, Conseillère Municipale, a présenté au Conseil Municipal le travail en cours du Conseil Municipal des Jeunes notamment sur leur projet d'implantation au jardin public d'une capsule temporelle.

Toutes leurs activités seront mises à l'honneur lors des vœux du Maire afin que chacun puisse prendre connaissance de celles-ci.

Le Conseil Municipal confirme que le Conseil Municipal des Jeunes restera géré par Mmes BUTET, AGNÈS, Mr MORICE, Conseillères et conseiller municipaux.

Le Conseil Municipal les remercie pour leur investissement auprès des jeunes.

2022/118 : COMMISSION SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, a fait un point sur l'avancement du projet de vidéoprotection avec la Commission Sécurité.

L'autorisation préfectorale a été sollicitée auprès des services compétents.

Le devis estimatif s'élève à 127 075 euros HT incluant la fixation sur les candélabres avec des packs batterie en attendant le chiffrage du SDEC.

Les travaux sont inscrits au budget 2023 et le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et du Département dans le cadre du contrat de territoire.

2022/119 : COMMISSION AMÉNAGEMENT, ACCESSIBILITÉ

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, a fait un point avec sa Commission sur les travaux réalisés en 2022 et ceux restant à faire.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'analyse de la consommation électrique réalisée sur 2 exercices (du 1^{er} Août 2020 au 31 Juillet 2022) avec l'extinction de l'éclairage public la nuit ; permettant de faire apparaître une économie de 19 093,75 euros.

Le Conseil Municipal est satisfait de ce résultat et ne remet pas en cause sa décision prise en juin 2021.

La Commission a également recensé les besoins pour l'année 2023, ceux-ci seront chiffrés pour être présenté au budget :

- Un écran dans la salle du Conseil,
- Un garage à vélo sécurisé pour le parking de la Gare,
- Aménagement de la zone 30 sur la rue de Bayeux,
- Installation de toilettes publiques à proximité du Pôle de Santé,
- Panneau lumineux couleur,
- Aménagement du carrefour de la rue Yves Bernard avec la rue Bovey Tracey,
- Chemin piétonnier rue de Bayeux – route de Tournières.

2022/120 : COMMISSION SERVICES TECHNIQUES, BÂTIMENTS

Mr VILLEDIEU, Conseiller Municipal, présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission « Services Techniques – Bâtiments ».

Celle-ci a travaillé sur le projet de poubelles semi-enterrées et confirme l'emplacement étudié par la Commission « Aménagement » situé sur la petite place le long de la Route Départementale 178.

Le Conseil Municipal demande à la Commission de poursuivre le travail pour réaliser cet investissement en 2023.

La Commission a recensé les besoins en matériel et véhicules pour les services techniques en 2023, tout en sachant que le Véhicule MASTER (immatriculé 112 YM 14) n'est plus autorisé à rouler. Celui-ci peut être repris pour pièces au prix de 600 euros.

En fonction de ces demandes, une réflexion va devoir s'engager sur les modalités de fonctionnement des services techniques afin de répondre à la réduction des effectifs suite à divers départs.

Une étude est en cours avec d'une part un chiffrage de prestations réalisées par des entreprises privées et, d'autre part le recrutement de personnel avec les moyens en matériel.

Le Conseil Municipal sera appelé à prendre une décision sur la réorganisation de ce service.

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le programme de voirie retenue pour 2023 par l'Intercom Isigny-Omaha est le suivant :

- CR de Creveuil
- CR de Cannebert
- Voie Communale rue des Mesliers (des 2 côtés).

Une étude de pose de panneaux photovoltaïques va avoir lieu notamment sur le bâtiment des services techniques, le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

2022/121 : LOGEMENTS RUE FOSSE FRANDEMICHE

Le Maire présente au Conseil Municipal l'évaluation immobilière réalisée par l'Etude Notariale du Bessin sur les logements communaux situés 17 et 19 rue Fosse Frandemiche.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide par 21 voix pour et une abstention de vendre d'une part le logement situé 17 rue Fosse Frandemiche au prix de 85 000 euros et, d'autre part, celui situé 19 rue Fosse Frandemiche au prix de 80 000 euros.

Les locataires actuels seront consultés et restent prioritaires sur cette vente.

En cas de refus, le Conseil Municipal confirme son intention de maintenir cette vente aux prix définis ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour acter ces ventes et signer les actes de cession correspondants.

2022/122 : EMPRISE FONCIÈRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Intercom Isigny-Omaha va engager une réflexion sur la future implantation du siège social.

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition sur la place Docteur René Verney l'emprise foncière nécessaire à ce projet pour l'euro symbolique.

Cette décision va permettre à l'Intercom de lancer cette étude.

2022/123 : CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2026 AVEC LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires 2022-2026 du Département du Calvados, les EPCI et les communes pôles de centralité (pôles principaux ou intermédiaires) sont éligibles au contrat de territoire.

Le contrat départemental de territoire 2022-2026 est signé entre le Département et chaque maître d'ouvrage éligible. Il permet de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du modèle de contrat de territoire 2022-2026 à intervenir avec le Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE A L'UNANIMITÉ le Maire à signer le contrat départemental de territoire 2022-2026 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

2022/124 : « THÉS DANSANTS »

Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association « Les Petits Bals du Molay-Littry ».

Celle-ci souhaite reprendre l'activité des thés dansants organisée jusqu'à présent par les Heures d'Amitiés Molystriennes.

Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative, évitant ainsi l'abandon de cette animation, très fréquentée.

Les Thés dansants se dérouleront dans les mêmes conditions, le 2^{ème} jeudi de chaque mois sauf les mois de juillet et août.

Le tarif de 125 euros sera appliqué à chaque utilisation de la salle pour cette animation.

Le Conseil Municipal décide d'accorder pour aider cette nouvelle association, la gratuité pour les mois de janvier et février 2023.

2022/125 : APPEL D'OFFRE BALAYEUSE

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de la Commission d'appel d'offre pour l'acquisition d'une balayeuse par crédit-bail.

L'entreprise MATHIEU, au vu des éléments fournis, pourrait être retenue.

Cependant, le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre de décision sur cet achat avant d'avoir réorganiser le fonctionnement du service technique.

2022/126 : FINANCEMENT MICRO-TRACTEUR GRILLO

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la nouvelle proposition de financement du Micro-Tracteur GRILLO par crédit-bail d'un montant de 34 350 euros HT.

Le Conseil Municipal valide ce nouvel échéancier, à savoir un premier loyer de 12 000 euros HT et 16 loyers trimestriels de 1 492,85 euros HT et autorise le Maire à effectuer les mandatements correspondants.

2022/127 : BUDGET DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Afin de pouvoir engager les travaux du vestiaire d'athlétisme situé à proximité du stade Route de Tournières, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative n° 2 suivante sur le budget principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Art 65561 (participation travaux éclairage du stade) : - 44 000 euros

Art 023 (virement à la section d'investissement) : + 44 000 euros

Section d'investissement

Dépenses : art 21318 (travaux vestiaire athlétisme) : + 44 000 euros

Recettes : art 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 44 000 euros

2022/128 : ACQUISITION ARMOIRE RÉFRIGÉRÉE

Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'une armoire réfrigérée 1200 litres pour la salle des fêtes au prix de 2 707,08 euros TTC et ce, afin de remplacer celle hors service.

D'autre part, le Conseil Municipal souhaite améliorer la disposition actuelle de l'agencement de la cuisine de la salle des fêtes pour faciliter son fonctionnement et avoir l'avis de professionnels pour être en conformité par rapport à la réglementation en vigueur.

2022/129 : SDEC

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le travail du SDEC ayant identifié les infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques qui serait à installer sur la Commune.

Cette étude a tenu compte des stationnements existants et des besoins recensés.

2022/130 : FESTIVITÉS

Bien que les festivités du 10 et 11 Juin 2023 organisées au Moulin de Marcy ne soient pas finalisées, le Conseil Municipal décide de retenir un groupe pour animer la soirée du samedi soir et s'engage à prendre en charge cette animation.

L'Association « Normandie Bessin Historique », chargée d'organiser cette manifestation en partenariat avec la Commune, travaille actuellement sur l'organisation de celle-ci.

D'autre part, le Maire souhaite que chacun réfléchisse au programme du 80^{ème} anniversaire du Débarquement en 2024 qui pourra être organisée sur notre territoire.

2022/131 : TERRAIN RUE DE BAYEUX

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par les Consorts SCHMITT, propriétaires d'un terrain situé rue de Bayeux section AC n° 26 d'une superficie de 742 m², intéressés pour vendre celui-ci.

Le Conseil Municipal n'est pas hostile à cette acquisition et souhaite connaître le prix de celui-ci. Ce terrain étant situé à proximité du centre bourg, il pourrait répondre à l'attente de jardins partagés.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

2022/132 : COLIS DE NOËL

Mme GODARD, Adjointe au Maire, remercie l'ensemble des élus et des bénévoles qui ont participé à la confection et à la distribution des colis de Noël aux séniors de plus de 75 ans n'ayant pas participé au repas.

Les bénéficiaires sont satisfaits du contenu de celui-ci et l'agenda remis à cette occasion est apprécié de tous.